

JUZIERS

Ville et Village



n° 70 - Février 2013

Ville de JUZIERS



Photo de couverture : Cérémonie des vœux du maire - Mise à l'honneur de Mireille Binet - Photo ci-dessous : Eglise de Juziers

Sommaire

Edito	3	Informations sociales	23
		Colis de Noël, L'addiction si on en parlait..., Mission Locale	23
Informations municipales	4	Jeunesse	25
Vœux du maire	4-5	FCPE - Les Fripounets AFTJ	25-27
Inauguration et portes ouvertes Bibliothèque Rose Bily	6-7	Sport et Culture	27
Bibliothèque Rose Bily	9	Tennis club - Football club - Espérance de Gargenville AFJ -AFTJ -Balad'Art - AJACII	27-33
La fiscalité, en quelques mots	10-11	Agenda	34
Urbanisme	12-13		
Les travaux	14-15		
Police municipale - Sortie de territoire	16		
Vacances seniors	17		
Bienvenue aux nouveaux commerçants	18-19		
La maternité de Meulan	21		
Sauvons l'église de Juziers...			

Pour rencontrer le maire et les adjoints

Prendre rendez-vous
à la mairie au 01 34 75 28 00
mairie@juziers.org

Site officiel de Juziers
juziers.fr

Philippe FERRAND
Maire
philippe.ferrand@juziers.org

Valérie RAY
Adjointe déléguée
à la communication,
vie associative, culturelle et sportive
valerie.ray@juziers.org

Thierry HACK
Adjoint délégué
aux finances, développement
économique et aux subventions
thierry.hack@juziers.org

Gérard BRUAS
Adjoint délégué aux travaux,
à la voirie et à l'assainissement
gérard.bruas@juziers.org

Mireille BINET
Adjointe déléguée
aux affaires scolaires, périscolaires,
à la petite enfance et la restauration
scolaire
mireille.binet@juziers.org

Marie-Jeanne ALEXANDRE
Adjointe déléguée
à l'action sociale, au 3e âge,
aux fêtes et cérémonies
mariejeanne.alexandre@juziers.org

Jean-Louis COTZA
Adjoint délégué
à l'urbanisme, l'aménagement du
territoire, l'environnement, aux
transports et au développement durable
jeanlouis.cotza@juziers.org

Edito

Naissance de SEINE & VEXIN Communauté d'Agglomération



L'arrêté du préfet précisant le contour de la future Communauté d'Agglomération de Vexin Centre Seine Aval est paru le 19 décembre dernier. Ce nouveau périmètre respecte ainsi les objectifs de la loi du 16 décembre 2010 d'amélioration de la cohérence territoriale des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Les communes membres sont celles de la Communauté de Communes Vexin Seine, Brueil-en-Vexin, Jambville, Juziers, Meulan-en-Yvelines, Mézy-sur-Seine, Oinville-sur-Montcient, Tessancourt-sur-Aubette, Vaux-sur-Seine, auxquelles nous ajoutons Bouafle, Ecquevilly, Evécquemont, Flins-sur-Seine, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Lainville en Vexin,

Montalet le Bois et Les Mureaux. Ces dix-sept communes représentent près de 70 000 habitants. Le 29 janvier dernier, l'ensemble des maires a décidé de renommer cette nouvelle communauté d'agglomération "Seine & Vexin".

Depuis plus de deux ans déjà, les représentants (maires et conseillers municipaux) de l'association de préfiguration de cette communauté d'agglomération (C.A.) travaillent sur les bases qui constitueront son futur fonctionnement, que ce soit en terme de gouvernance, de gestion administrative ou bien de compétences à transférer (entre les obligatoires et les optionnelles). Une charte de fonctionnement définira les pratiques qui guideront les communes dans la mise en place de nos projets intercommunaux. Elle devra garantir d'une part la volonté des communes d'œuvrer pour l'intérêt commun et, d'autre part, le respect de l'identité et des intérêts de chacune des collectivités. Par exemple, tout aménagement ou construction sur un territoire communal devra se faire avec l'accord préalable du conseil municipal de la commune concernée par le projet et sans remettre en cause son équilibre financier.

La représentativité au sein de cette C.A. a aussi été étudiée. Je ne peux que me réjouir de l'attitude des villes importantes qui ont accepté le principe que les petites communes soient représentées de manière importante. Il est bien entendu qu'aucun blocage de fonctionnement ne doit se faire de part et d'autre. Aucune hégémonie ne devra exister.

Juziers était déjà en communauté de communes depuis le 1er janvier 2005. C'est dire qu'à partir du 1er janvier 2014, date à laquelle la C.A. existera concrètement, nous aurons acquis une certaine expérience non négligeable de travail à plusieurs communes pour en comprendre tous les rouages et les subtilités. Pour la petite histoire, il faut savoir que la coopération intercommunale est née de la loi du 22 mars 1890. Et c'est par la loi du 6 février 1992 qu'elle a été relancée, puis renforcée et simplifiée par celle du 12 juillet 1999. C'est dire qu'il aura fallu du temps pour pratiquer l'intercommunalité. Mais est-elle comprise dans son fonctionnement par l'ensemble de nos populations ? L'avons-nous suffisamment expliquée ? Pour ces raisons et dès que les grands principes de fonctionnement seront validés, nous aborderons plus longuement ce sujet lors d'un prochain bulletin municipal.

Philippe FERRAND



Infos municipales

Voeux du maire - Extraits du discours du 5 janvier 2013

“2012 a vu Juziers en travaux tous azimuts. Nous avons souhaité mettre l’accent sur la voirie et sa réfection. En reprenant la liste des travaux réalisés cette année, ce n’est pas un simple accent mais une forte inflexion qu’il faut noter. Cela va de la simple réfection de voirie à celle accompagnée de la mise en séparatif des eaux pluviales et usées et de l’enfouissement des réseaux aériens, de la pose de réservoir tampon à la création de réseaux d’eaux pluviales, de la gestion des eaux de ruissellement au reprofilage de voies, ou bien encore à la réhabilitation par l’intérieur du réseau eau pluviale et d’assainissement. Plusieurs voies ont connu les affres liées à ces travaux: le chemin Latéral, des Sotteries, des Ecouloirs, du Marais, l’allée piétonne entre le square Baroche et la rue de l’Hôtel de Ville, l’extrémité de la rue des Grandes Vignes, celle du Marais, l’avenue de la Gare. Mais c’est dans la rue de la Fontaine que les travaux ont duré le plus longtemps. Il est vrai que nous sommes intervenus du sous-sol au plafond puisque nous avons également changé l’éclairage public. Nous poursuivrons en 2013 les efforts de cette année.

Je souhaite et j’espère profondément que cette année 2013 soit marquée par plus de tolérance.

Travaux ne riment pas seulement avec voirie mais aussi avec bibliothèque et atelier des peintres, murs du cimetière et de l’espace Paul Doucet, que nous avons refaits en respectant les aspects d’origine et sans oublier diverses réfections dans les écoles et l’aménagement paysager de l’espace autour des tennis avec des toilettes publiques. En matière de travaux, nous aurions aimé avoir commencé ceux de l’église. Ce ne sera que partie remise pour

2013. La signature d’une convention tripartite pour une souscription publique en concertation avec la **Fondation du Patrimoine** et l’association **Juziers Dans l’Histoire** a fait prendre conscience aux juziérois que notre église avait besoin de leur aide. Bien que son état apparent ne laisse pas supposer un besoin important de travaux. **Aussi chaque don est et sera important.** Les associations juziéroises se mobilisent déjà et organisent des manifestations dont les bénéfices seront versés à cette souscription. **Merci à tous les donateurs. Merci également au Conseil Général** qui nous a inscrits dans son programme 2013 et nous savons dès à présent que notre projet sera retenu.

Vingt-neuf ans après l’adoption du Plan d’Occupation des Sols, nous avons délibéré en novembre dernier sur notre **Plan Local d’Urbanisme**. Il nous a fallu intégrer des éléments réglementaires dont la loi SRU mais aussi le Grenelle II de l’environnement. C’est un PLU qui se veut aussi tourné vers l’intérêt collectif avant tout. Les trois zones composant notre territoire, la forêt, les terres agricoles et le secteur urbain ont été traitées de la même façon et selon un même dénominateur commun: **la sauvegarde de notre patrimoine existant.** Aujourd’hui, ce n’est pas toujours compris par tous mais c’est bien de sa préservation pour les générations futures dont il est question.

Concomitamment à l’élaboration du PLU, nous avons réalisé **l’étude du plan de circulation.** La forte présence des juziérois lors de la présentation de l’étude préliminaire

preuve, si tant est qu’il le faille, l’intérêt porté à notre problématique circulation. Les commerçants ont bénéficié d’une présentation personnalisée.

Nous continuerons la mise en place de la signalisation des sentes, déjà appréciée par les marcheurs. **En 2013, nous espérons voir sortir de terre la piste cyclable reliant Juziers à Gargenville,** avec l’aide du Conseil Général.

Nous avons expérimenté cette année une coupe de bois avec un **débardage à cheval.** Cette opération inhabituelle, faite dans le respect de notre environnement a suscité la curiosité des enfants de l’école élémentaire mais aussi des Juziérois. Nous avons mis à la disposition de ces derniers le bois ainsi coupé.

Pour la troisième année, des jeunes du monde entier sont venus effectuer un chantier international dans le cadre d’une action soutenue par l’association **“jeunesse et reconstruction”.** Ces jeunes sont venus en juillet pour restaurer nos sentes, pour revaloriser un verger et faire quelques travaux de remise en état de notre patrimoine communal. Cette opération devrait être renouvelée l’an prochain.

Le marché de plein vent, qui a fêté ses deux ans en septembre, peine à trouver des clients en nombre malgré la qualité des produits proposés. Si la fréquentation n’évolue pas de manière significative pour les commerçants non sédentaires, il nous sera difficile de le maintenir. Nous avons la chance que la boucherie et la pharmacie de notre centre-ville aient trouvé des repreneurs. Alors souhaitons que tous puissent continuer à fonctionner.

2012 a vu disparaître une multitude de panneaux d'affichage autour de la mairie. Aujourd'hui, il n'en reste qu'un seul mais avec une capacité plus importante. Il est tout simplement déroulant.

Et puis nos activités habituelles :

le forum des associations, la fête du jeu, délocalisée au stade de foot, les rues en fête. Les anciens ne sont pas oubliés avec un repas/spectacle durant la semaine bleue et la distribution d'un colis pour les fêtes de fin d'année.

Pour 2013, la commission de l'action sociale leur proposera un voyage organisé avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances. Cette organisation devrait ouvrir la possibilité aux seniors qui ont des moyens financiers peu importants, de bénéficier d'un tarif préférentiel puisque le montant du séjour est divisé par deux pour les non imposables.

2012 c'est la poursuite d'un travail fait avec la Communauté de Communes Vexin-Seine. Il y a eu la deuxième course de VTT La Vexin Seine.

C'est aussi le renforcement de l'équipe du bureau de l'emploi.

C'est aussi l'ouverture de deux lieux d'accueil pour la petite enfance. Une crèche de 28 places à Vaux-sur-Seine et la maison de la petite enfance d'une capacité totale de 55 places à Meulan. Nous travaillons actuellement sur le projet de construction d'un même équipement sur Juziers pour recevoir une vingtaine de chérubins.

Enfin la mise en place des sentiers du patrimoine, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Vexin français devrait être inaugurée le 7 avril sur notre commune. Mais ce qui aura vraiment marqué l'année 2012 pour les Juziérois, c'est la très forte mobilisation de la population, plus de 500 personnes et la présence de nombreux élus de tout horizon et de toute représentativité, venus nous soutenir dans notre action de sauvegarde de notre bureau de poste. Je ne peux que renouveler encore mes remerciements à tous. Le maintien de nos services publics est bien l'affaire de tout un

territoire. Bien sûr, nous avons dû mettre à disposition un local pour l'implantation du guichet automatique de billets. Tout ce que je souhaite est de ne pas devoir se remobiliser en 2013. La "Poste Immobilier" veut vendre son bâtiment. La vente de celui-ci sera conditionnée par l'obligation de location de la partie en rez-de-chaussée à l'enseigne la Poste avec un bail en bonne et due forme. Ce montage existe ailleurs et se passe apparemment très bien.

Cependant nous resterons attentifs et la direction de la Poste le sait déjà !

Le dernier point qui clôturera cette année 2012 est beaucoup moins mobilisateur. Mais il n'en est pas moins important et aura des répercussions dans la gestion de nos communes. Je veux évoquer la naissance de la Communauté d'Agglomération de Vexin Centre Seine Aval. Le préfet a proposé un amendement à son schéma de l'an dernier, schéma de l'époque que nous avons tous rejeté car il nous apparaissait non pertinent. Outre les huit communes de la CCVS, nous retrouverons celles de Bouafle, Ecqueville, Evécquemont, Flins-sur-Seine, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Lainville, Les Mureaux et Montalet le Bois ; soit dix-sept communes représentant plus de 70 000 habitants. Tout ne sera pas facile mais nous profiterons de notre expérience vécue au sein de la CCVS, un atout important dans la maîtrise du mécanisme de fonctionnement d'une intercommunalité. Aujourd'hui, aucune hégémonie de la part des villes importantes n'apparaît : qu'il en soit ainsi encore demain.

Depuis 2010, les dotations et autres recettes données par l'Etat mais aussi par la Région et le Département sont gelées, voire en régression. Par conséquent il nous faut jouer la prudence sur notre budget. J'avais demandé pour cette année une baisse de nos dépenses de fonctionnement : nous avons pu la réaliser à hauteur d'un peu plus de 2%. Il faudra continuer encore en 2013. Cependant nous avons de plus en plus d'obligations et de contraintes : respect des normes, durcissement de la loi

SRU, application de nouvelles lois, péréquation horizontale, etc. La demande des administrés va grandissante. Il ne sera plus possible d'y répondre favorablement. Dire le contraire ne serait que mensonge. Un exemple concret : en dix ans nous avons déboursé au titre des logements et de la loi SRU plus de 500 000 euros. De plus, la loi prévoit de multiplier par cinq les pénalités pour non respect des objectifs de logements sociaux.

Je souhaite et j'espère profondément que cette année 2013 soit marquée par plus de tolérance. Il me résonne encore les mots prononcés par Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies et prix Nobel de la paix en 2001. Il affirmait alors que la tolérance constitue un élément fondamental de la démocratie et qu'elle est une vertu qui rend la paix possible. Qu'il soit à nouveau entendu !

De la part de mes collègues du conseil municipal, je vous souhaite mes vœux les plus chaleureux et les plus sincères. Que la santé vous accompagne ainsi que vos proches. Et surtout partageons ensemble le bonheur auquel chacun a droit. Merci

Deux personnes sont mises à l'honneur : **Christian Tétard**, trésorier 10 ans puis président 10 ans d'Alizarine.

Mireille Binet, créatrice et présidente de l'association AJACII, bureau de la MPT, conseillère municipale et commerçante, retraitée depuis le 28 décembre."





Bibliothèque Rose Bily

Extrait du discours d'inauguration du maire

C'est le 28 septembre 2006 que les membres du conseil municipal ont voté la restauration du pavillon Paul Doucet pour l'inscrire dans un contrat départemental et régional. Fin 2005, Pierre Lacharme, architecte, a été retenu pour en réaliser le projet et le suivi des travaux.

Sa centralité a été un élément déterminant dans le choix d'implantation de la bibliothèque. Pour information, la bibliothèque associative, gérée par la Maison Pour Tous, était située sur la RD 190. Son accès était difficile de par la circulation importante sur cet axe et de son positionnement à l'étage.

Cette nouvelle proximité du centre-ville, de la gare et de la mairie va permettre, et nous l'espérons bien sûr très fort, une fréquentation plus importante.

Ce sont près de 250 m² de surface qui sont dédiés à la lecture. Un ascenseur dessert les deux niveaux. Plus de 7 000 ouvrages sont à la disposition du public quatre jours par semaine.

Cette bibliothèque municipale ne fera pas que du prêt de livres; sont aussi prévues des animations comme celle de l'heure du conte, des ateliers d'enluminures pour enfants et adultes avec réalisation sur parchemin, etc.

Deux bibliothécaires ont été recrutées pour permettre la pérennité du projet. Mais des bénévoles seront également présents dans le dispositif de fonctionnement. C'est le choix retenu dès le départ. Qu'ils en soient déjà remerciés !

Sur le dernier niveau du pavillon Paul Doucet, nous avons créé l'Atelier des peintres. Cet espace de 86m² sous toiture sera en accès libre à nos associations d'artistes peintres.





Le financement s'est articulé de façon suivante :

Le Conseil général : 168 421€,

Le Conseil régional : 176 820€,

Et différentes autres aides notamment de la DRAC,
pour une somme de 158 795€.

Il reste à charge de la commune près de 291 000€.

Portes ouvertes

Ce fut un jour pas comme les autres pour le maire et les élus qui avaient convié la population aux "portes ouvertes" des nouveaux locaux : bibliothèque et atelier des peintres.

Les bibliothécaires, **Nathalie Goldgrab** et **Daphné Lemoine** et l'équipe de bénévoles ont pu présenter aux Juziérois cette bibliothèque flambant neuve ainsi que leur sélection de livres ; romans, documentaires, bandes dessinées, album jeunesse...

La visite s'est poursuivie par l'atelier des peintres et par l'exposition de l'association "Juziers dans l'Histoire" sur : Rose Bily, Juziers dans les livres et aussi sur l'historique du Pavillon Paul Doucet.

Une conteuse a captivé les enfants pendant une heure l'après midi, les parents ont pu ainsi découvrir les joies de la lecture sur les poufs prévus à cet effet.

Plus de trois cents Juziérois ont répondu présents à cette invitation et les inscriptions depuis l'ouverture sont nombreuses.

Souhaitons que ces nouveaux locaux soient des lieux de vie conviviaux où tous les Juziérois pourront trouver de quoi combler leurs attentes.

Valérie Ray
Adjointe à la communication





ENT. CLISSON
PLOMBERIE - SANITAIRE - DEPANNAGE

CRÉATION ET RÉNOVATION DE SALLES DE BAIN DE A À Z

15 ROUTE D'APREMONT, 78250 MEZY SUR SEINE
TEL/FAX 01 34 75 23 50 - PORT. 06 62 81 24 64
SIRET N°444 227 086 00014



Bénéficiez d'un bien immobilier garanti !



Notre agence Franchisée Laforet offre aux acquéreurs **une garantie après-vente d'un an⁽¹⁾** sur les biens immobiliers en vente dans le cadre d'un Contrat Privilège⁽²⁾.

Si vous envisagez d'acheter, c'est l'occasion de bénéficier d'une assurance INNOVANTE qui couvre pendant 1 an les frais de réparation ou de remplacement des éléments de votre bien immobilier si un vice caché est découvert⁽³⁾.

**Soyez parmi les premiers à profiter d'un bien garanti !
Renseignez-vous vite dans votre agence Franchisée Laforet !**

Agence de Meulan

4, rue du Maréchal Foch

01.30.22.35.00

meulan@laforet.com



Découvrez toutes nos annonces de ventes et locations sur notre site
www.laforet-meulan-gargenville.com et contactez-nous, nos conseillers
sont à votre écoute !



Biens faisant l'objet d'un mandat exclusif de vente (article 6 de la loi du 02/01/1970) et d'une diffusion sur le fichier commun Laforet et, selon les agences, sur d'autres fichiers communs de professionnels.

Les biens en vente entre le 27/08/12 et le 31/12/12 dans le cadre d'un Contrat Privilège souscrit auprès d'une agence Laforet participante, bénéficient d'une assurance "Garantie après-vente" de 12 mois à compter de l'acte authentique, offerte sous conditions d'éligibilité, si l'acte authentique est signé avant le 31/12/2013 et donne lieu au versement d'honoraires supérieurs à 1 990 _ TTC. (2) Mandat exclusif de vente du réseau Laforet (article 6 de la loi du 02/01/1970). Les biens confiés en mandat exclusif sont diffusés sur le fichier commun Laforet et, selon les agences, sur d'autres fichiers communs de professionnels. (3) Dans les limites du contrat d'assurance. Plafond de garantie à 15 000 _ et franchise de 1 000 _ par sinistre. Conditions d'éligibilité, liste des agences participantes et notice d'information du contrat d'assurance sur <http://www.laforet.com/garantie-apres-vente.php>. Contrat proposé par ASCORA, courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07002054, 37, rue Pierre Lhomme - CS40001 - 92415 Courbevoie cedex et souscrit auprès d'AXA FRANCE IARD, Société Anonyme, au capital de 214 799 030 _ 722 057 460 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'Incendie, les Accidents et les Risques Divers, SIREN 775 699 309, dont les sièges sociaux sont situés 313, Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre cedex. Entreprises régies par le Code des assurances.

IMMOBILIERE AMBRE SARL au capital de 7500 € - Siège social : 4 rue du Maréchal Foch 78250 MEULAN Tél : 01.30.22.35.00 meulan@laforet.com
RCS Versailles 449 716 190 N° TVA intra-communautaire FR264 497 161 900 0060 Titre professionnel : Agent immobilier Carte professionnelle T n°1536 délivrée par la préfecture de Versailles - Activité : Transaction Garantie financière Transaction: CEGI , 128 rue de la boîte 75378 PARIS



Maison de Rose Bily, située rue Levieil Pazot

Rose Bily

Notre bibliothèque municipale aurait pu s'appeler Paul Valéry, souvent venu à Juziers chez Julie Manet au Mesnil ou Marguerite Yourcenar ou tout autre écrivain.

En effet, personne ne s'attendait à ce qu'elle porte le nom de "Rose Bily". A l'oreille cela sonne bien et le mot rose est souvent prononcé, tant pour la fleur que pour le prénom.

Alors pourquoi Rose Bily et qui était-elle ?

Une personne native de Juziers... Non, alors certains et certaines d'entre vous doivent se dire: mais d'où nous vient cette personne et qu'avait-elle fait pour que la municipalité lui rende ainsi honneur ?

Qui est-elle ?

Rose Bily naquit le 17 décembre 1820 à Taden dans les Côtes du Nord en Bretagne, aujourd'hui appelées Côtes d'Armor. Quatrième d'une famille de neuf enfants (5 frères et 3 sœurs). Son père Germain, marin pêcheur (terre- neuva) pendant les périodes de pêche et journalier le reste de l'année et sa mère Perrine ménagère vivent très modestement à Taden.

Plus tard, ils iront habiter dans les faubourgs de Dinan et à cette époque leur situation familiale se dégradera fortement.

Que fait Rose Bily ?

Sans pouvoir le confirmer, nous pensons qu'elle est serveuse ou bonne dans un hôtel-restaurant de Dinan situé près du château. Les années passent. Qu'a-t-elle fait pendant tout ce temps? Nous n'avons aucun renseignement sur cette période de sa vie.

Nous la retrouvons bien plus tard. Elle habite Paris dans le 1er arrondissement et le 9 août 1862 à l'âge de 41ans, elle se marie à Juziers avec Louis Sept Dormant Levieil dit Pazot âgé de 42 ans, natif de Juziers.

En 1882 ils achètent une maison à Juziers au hameau d'Ablemont aujourd'hui rue Levieil Pazot. Le couple n'aura pas d'enfant et vit tranquillement.

Malgré nos multiples recherches, nous n'avons pas trouvé trace de leur fortune respective. Le mystère reste entier. Ils sont tous les deux rentiers, profondément républicains et engagés socialement.

Le Legs

Le 17 mars 1893 dans son testament, Rose Bily fait de la commune de Juziers sa légataire universelle en précisant: "J'institue pour ma légataire universelle la commune de Juziers à la charge d'exécuter les legs qui précèdent et encore d'employer le montant de ce legs, soit en revenus, soit en capital, à des œuvres d'utilité publique et communale notamment pour les écoles et les chemins".

Le montant de ce legs avoisine les 70000 francs. Cette somme servira à financer pour environ 50 % la construction de la mairie et de ses deux écoles, inaugurées en 1900. Son souhait a été respecté.

Rose Bily décède le 21 mai 1893. Ses obsèques civiles ont lieu au cimetière de Juziers.

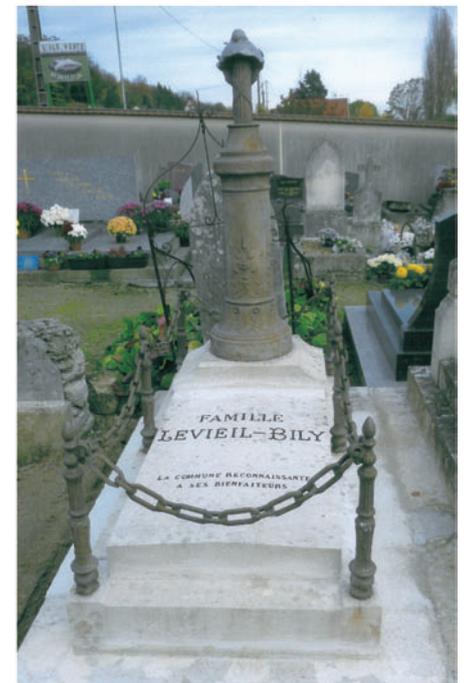
Le 11 novembre 1894, le conseil municipal accorde une concession perpétuelle gratuite à la sépulture de Madame Rose Bily. Quant à son époux Louis Sept Dormant Levieil dit Pazot il décédera le 24 août



1907, en léguant lui aussi ses biens à la commune (principalement pour les écoles). Ils reposent tous les deux dans le cimetière de Juziers.

Sur la pierre tombale est gravé: Famille Levieil-Bily et cette épitaphe "La commune reconnaissante - A ses bienfaiteurs." Un bonnet phrygien posé sur une colonne de fonte remplace la croix habituelle.

L'équipe de JDH
Juziers dans l'histoire





La fiscalité, en quelques mots...

Devant le nombre croissant des Juziérois, s'interrogeant sur la fiscalité au sein de notre commune, des éléments de réponse devaient vous être donnés. La commune et la communauté de communes se tiennent à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Taxes aux particuliers

La valeur locative d'un bien immobilier loué, inhabité ou occupé par son propriétaire, évolue chaque année en fonction de l'estimation qui est faite de la valeur de la propriété par le centre des finances publiques.

Elle sert de base au calcul de la **taxe d'habitation** liée à l'occupation du logement et de la **taxe foncière** sur la propriété bâtie liée à la propriété **et non bâtie** (simple terrain).

La valeur locative correspond au loyer annuel qui pourrait être théoriquement perçu par le propriétaire de l'immeuble bâti ou non bâti, s'il était mis en location dans les conditions normales du marché. Plus la valeur locative augmente, plus le montant de la taxe grimpe, car elle sert de base de calcul aux différents taux votés par les communes, les départements, l'intercommunalité, mais aussi pour la taxe spéciale d'équipement et la taxe d'ordures ménagères.

Comment évolue cette valeur locative ?

- **avec les prix du marché :**
c'est le centre des finances publiques qui est chargé d'évaluer la valeur locative d'un bien.
- **avec les aménagements de la propriété :**
les valeurs locatives évoluent en fonction des travaux réalisés (ex : construction d'une pièce supplémentaire d'un garage, d'une piscine, etc.) ou d'affectation du bien (ex : destination professionnelle), ce qui permet au fisc de tenir compte des constructions nouvelles, des changements de consistance ou d'affectation des propriétés.

Pour l'année 2012, le centre des finances publiques a augmenté les valeurs locatives de 1,018 %.

Taxe d'habitation

Le calcul se fait sur la valeur locative en fonction d'un taux d'imposition propre à chaque structure. Cette taxe est due par les occupants d'un logement. Sous certaines conditions (composition de la famille, âge, revenu...) des abattements sont possibles. Cet impôt local est perçu au profit de :

- **la commune** fixe le taux lors du vote du budget communal : 9,56 % depuis 2011 à Juziers (9,10 % les années antérieures). **La moyenne nationale pour les communes de notre taille (entre 3 500 et 5 000 habitants) est de 13,55 %.**
- **l'intercommunalité** perçoit depuis 2011 la part qui revenait au département ; il s'agit tout simplement d'un transfert. Le taux est de 6,11 % depuis 2011 (5,51 % par le département jusqu'en 2010).
- **la région :** la taxe spéciale d'équipement (TSE) est destinée à financer les travaux figurant aux programmes de la région Ile-de-France (notamment le grand Paris). Le taux est de 0,53 % (0,47 % précédemment).

Par ailleurs, il ne faut pas oublier d'ajouter le montant de la contribution à l'audiovisuel public fixée par les pouvoirs publics (125 euros en 2012).

Taxe foncière

Cette taxe concerne le foncier bâti et non bâti. Elle est due par le propriétaire au 1er janvier de l'année, et n'est pas fractionnable en cas de changement de propriétaire en cours d'année.

La base d'imposition est égale à 50 % de la valeur locative pour le bâti, ou à 80 % pour les propriétés non bâties. Cet impôt est reversé au bénéfice de :

- **la commune** fixe le taux lors du vote du budget communal : pour le bâti 16,83 % à Juziers depuis 2011 (16,03 % antérieurement). **La moyenne nationale pour les communes de notre taille est de 19,10 %.** Pour le non bâti, le taux communal est de 40,03 % (moyenne nationale 51,69 %).
- **le département** avec un taux de 7,58 % depuis 2011 (5,28 % auparavant)
- **la région (TSE)** avec un taux 0,48 % (0,52 % en 2011, 0,28 % en 2010)
- **la commune** pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) permettant la collecte et le traitement des déchets. Le taux est de 6,23 % depuis 2010 (6,06 % en 2009).



Taxes aux entreprises

En 2010, les pouvoirs publics ont supprimé la taxe professionnelle et créé la Contribution Territoriale des Entreprises (CET) qui est composée de :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE)
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

En 2010, la taxe professionnelle versée par les entreprises était à hauteur de 30,7 milliards d'euros. Afin d'aider les entreprises, notamment dans cette période de crise, lors de la mise en place de la CET ce montant a été ramené à 21,2 milliards d'euros. La volonté première des pouvoirs publics était d'aider les petites et moyennes entreprises. Or la mise en œuvre des modalités de calcul (très complexes, serait un euphémisme), des exonérations et des différentes compensations ont inversé les

choses, et de fait, ce sont les grosses entreprises qui bénéficient de cette évolution...

La CFE, en cours de modification pour la loi de finances 2013, a suscité de nombreuses interrogations de la part des petites entreprises juziéroises, notamment des auto-entrepreneurs. Avec l'appui de la communauté de communes qui perçoit cette recette suite au transfert de la compétence "développement économique", nous pouvons affirmer que le statut d'auto-entrepreneur n'est pas assujéti à cette taxe, sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'achat et de revente de marchandises. Cette réponse nous a bien été confirmée par les services fiscaux. On peut déplorer que les modalités d'application et de recouvrement de cette CFE n'aient pas été explicitées en amont aux différents acteurs et contribuables de cette réforme.

En ce qui concerne la CVAE, elle ne concerne que les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 152 000 euros, avec un taux nul jusqu'à 500 000 euros. C'est-à-dire que peu d'entreprises juziéroises sont concernées. Malheureusement...

Et la commune ?

Le désengagement de l'Etat, avec la baisse des subventions et dotations, contraint de plus en plus les collectivités territoriales. Les dotations sont gelées en 2013 puis diminueront en 2014 et 2015 de 800 millions d'euros par an afin de contribuer à l'effort de redressement du déficit national. Ne seront pas concernés le FCTVA (remboursement partiel de la TVA sur les investissements) et la dotation de compensation mise en place après la suppression de la taxe professionnelle.

Par ailleurs, l'Etat demande aux collectivités territoriales de rapprocher les taux des taxes foncières et d'habitation du niveau national, sous peine de diminuer de manière sensible les dotations communales (notion de potentiel fiscal : écart entre les

montants des impôts perçus au taux communal et perçus au taux moyen national).

La solidité financière de notre commune, reconnue par les services fiscaux et la sous-préfecture, nous a permis, en 2012, de souscrire un emprunt de 1,4 millions d'euros pour réaliser nos travaux d'investissement et de voirie. A fin 2011, l'encours de la dette représentait **589 euros par habitant** et une annuité de la dette à **60 euros**. Les moyennes nationales des communes de notre strate s'élèvent respectivement à **788 et 101 euros**. Ces deux ratios d'endettement, parmi d'autres, sont utilisés par les services fiscaux pour mesurer la santé financière des communes.

C'est avec ces incertitudes que les équipes municipales auront à gérer rigoureusement l'avenir des communes avec des opérations d'investissement calculées au niveau le plus juste.

Nota : les données chiffrées proviennent du ministère de l'Economie et des Finances.



Thierry Hack, maire adjoint délégué aux finances, développement économique et aux subventions

Urbanisme

Une antenne bien habillée !... Des antennes contrôlées

Dans le cadre de la renégociation du bail d'occupation d'un terrain communal avec la société SFR et en concertation avec les riverains, il avait été convenu que des arbres de hautes tiges seraient mis en place pour diminuer l'impact visuel de l'antenne située au clos renard.

Engagement tenu par l'opérateur téléphonique qui a demandé à l'entreprise EUVE, située à Feucherolles, de planter trois peupliers.

Gageons que ces trois peupliers, d'une hauteur de 10 à 12 m, viendront habiller cette antenne pour la rendre aussi discrète dans le paysage que nécessaire pour nos communications.

Toujours dans le cadre de la renégociation de ce contrat, il a été demandé à l'opérateur téléphonique de faire procéder à des mesures d'ondes électromagnétiques afin de vérifier que celles-ci sont conformes à la réglementation et qu'elles n'apportent pas de nuisances pour la santé des Juziérois.



Ces mesures ont été réalisées en juillet 2012, par la société Expertise qui est reconnue par l'ANFR et créditée COFRAC. Les deux autres opérateurs de téléphonie mobile Orange et Bouygues se sont également inscrits dans la démarche, ce qui a permis de faire porter ce contrôle sur les émissions des trois antennes présentes sur la commune.

Les points de mesures ont été choisis en fonction des spectres d'émissions théoriques aux emplacements susceptibles de recevoir le niveau maximal d'émissions et aux points de sensibilités particulières (écoles).

Les résultats de ces mesures ont montré des niveaux d'émissions très inférieurs aux seuils réglementaires.

Ces résultats détaillés sont consultables en mairie ou sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.cartoradio.fr>

Jean-Louis COTZA

Adjoint délégué à l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'environnement, aux transports et au développement durable





Touche pas à mon arbre !...



Tel pourrait être le cri de nombreux Juziérois particulièrement attachés au maintien de notre patrimoine arboré.

Heureusement, nos services techniques sont aux petits soins avec leurs sujets, ils les bichonnent, les cajolent, les coiffent en tailles douces !.. et quand le doute s'installe, ils font appel aux spécialistes.

C'est ainsi qu'il a été demandé aux experts de l'ONF de faire un diagnostic de notre patrimoine arboré.

En octobre 2012, cent trois arbres repartis sur douze sites de la commune ont fait l'objet d'une auscultation détaillée, pour chaque arbre, les données suivantes ont été relevées : stade de développement physiologique, vitalité, symptômes majeurs, localisations.

A l'issue de cette évaluation, les conclusions suivantes ont été émises :

- dix-neuf arbres présentent des défauts mineurs,
- cinquante-huit des défauts préjudiciables,
- vingt et un des défauts majeurs,
- et cinq des défauts réhabilitaires.

Que faire de ce diagnostic ?

A la demande des membres du conseil municipal nous avons réuni un groupe de travail ; chaque "cas" a été étudié, analysé, débattu.

Difficile d'admettre qu'un arbre est un être vivant, qu'il a une naissance, une vie et... une mort et quand la maladie devient incurable faut-il poursuivre l'acharnement thérapeutique ?

Il en a fallu du courage pour décider de faire tomber le couperet sur les cas désespérés... Avec toutefois l'assurance que chaque arbre abattu sera remplacé.

Pour ce qui est des sujets présentant des défauts curables, faisons confiance aux techniciens pour remédier à leurs petits "bobos" et qu'ainsi vivent nos arbres pour l'agrément de tous.

Jean-Louis Cotza





Photos: Chemin latéral

Travaux

Suivez dans chaque bulletin, les travaux réalisés, ceux en cours et à venir



En cours de réalisation

Avenue de la Gare

Extension du réseau d'assainissement eaux pluviales entre la rue de la Citerne et la caserne des pompiers. Enfouissement des réseaux aériens (ErDF, France Télécom, éclairage public).

Rue de la Fontaine - Avenue de la Gare

Raccordement du réseau eaux pluviales de la rue de la Fontaine au réseau de la rue de la République, via le passage en dalot existant sous la voie SNCF.

Carrefour rue de l'Eglise/ RD190

Renforcement du réseau d'eaux pluviales entre le parvis de l'église et la Seine (traversée de la RD190 et du cimetière).

Carrefour Chemin Latéral/RD190

Renforcement du réseau d'eaux pluviales entre le bas du chemin et la Seine (traversée de la RD190).

A réaliser

Rue du Marais

Réhabilitation par l'intérieur des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées.

Rue du Bel air

Réfection de la voirie. Remplacement de la conduite d'eau potable rue du Bel Air à la côte du Bourg.

Rue des grandes Vignes

Suite aux désordres sur chaussée et diagnostic géotechnique, construction d'une tranchée drainante d'environ 200 mètres, associée à un réseau d'eaux pluviales.

Réaliser

Chemin latéral

Construction partielle d'un réseau d'eau pluviale, reprofilage et réfection de la voirie.

Gérard BRUAS
Adjoint aux travaux



Gestion de l'épisode neigeux

Le service technique a déversé plus de 20 tonnes de sel depuis lundi 17 janvier dernier.

Le week-end du 19 et 20 janvier :

- cinq passages dont trois avec la lame dans toutes les rues de Juziers,
- trois de 6 h à 11h30 et deux de 14h à 18h.
- cinq personnes se sont relayées depuis vendredi après-midi.

Bilan 2012 des Services de la communes

2012 a été une année de réalisations et d'activités diverses dans tous les services de la commune.

Chaque agent, quel que soit son grade, a su apporter la contribution nécessaire à la réalisation des engagements de la collectivité vis-à-vis de ses citoyens et chacun participe aux tâches quotidiennes qui souvent ne sont pas toujours perceptibles par les administrés.

Ainsi, entre autres,

2 529 mètres de voirie ont été refaits,
2 139 mètres de bordures ont été fixés,
1 268 mètres de tuyauterie refaits ou créés,
189 heures de réunions de chantier assurées,
400 sapins de Noël ramassés et broyés,
25 tonnes de sel de déneigement déversées,
55 tonnes d'enrobé à froid pour boucher nos nids de poules, alors qu'on ne récolte aucun œuf,

20 plaques de nom de sentes implantées,
36 transports à la déchetterie,
150 pneus ramassés,
41 000 feuilles utilisées,
392 prises d'empreintes d'index de petites, moyennes ou grosses mains pour les Cartes Nationales d'Identité,
424 titres de recettes,
1930 mandats de dépenses,
324 fiches de paye et d'indemnités,
278 arrêtés municipaux,
4 623 courriers enregistrés,
48 DP, 24 PC, 65 CU, 57 DIA, noms barbares du service urbanisme...
326 procès-verbaux,
180 demandes de logement traitées,

Mais aussi,

4 160 heures d'aides ménagères,
2710 repas à domicile apportés par le CCAS,
33 081 repas servis au restaurant scolaire dont un record de 109 repas pour les maternelles le 22 novembre,
300 litres de produit pour laver le sol,
50 km d'essuie-mains,
Et 100 km de papier toilette pour les fesses de nos chers bambins !

De plus, deux agents ont bénéficié d'avancement de grade six, d'avancement d'échelons ; deux agents ont été titularisés et un "stagiaire".

Six agents en CDD depuis plusieurs années sont maintenant en CDI.

Cette année, nous avons eu des départs et des arrivées, dont le départ à la retraite de Martine Aceval.

Nous avons accueilli dans l'équipe du restaurant scolaire et entretien: Stéphanie Colet, Corinne Chamillard, Gil Millet et Alexandra Delafosse pour le remplacement d'une future maman.

Au service technique, Nicolas Delatré vient tout juste de remplacer Stéphane Bonnefoy parti pour étudier la littérature comparée.

La littérature nous amène à la bibliothèque dont la gestion a été renforcée par l'arrivée d'une deuxième bibliothécaire, Daphné Lemoine.

Laurence DURAND
Directrice Générale des services

Ce qu'il faut savoir

Un enfant doit-il toujours mettre une ceinture de sécurité ?

Oui, le conducteur d'un véhicule à moteur de moins de 9 places assises, doit s'assurer que chaque passager de moins de 18 ans qu'il transporte, soit maintenu soit par un système homologué de retenue pour enfant, soit par une ceinture de sécurité. Il lui est fait interdiction de transporter un enfant de moins de trois ans si son véhicule n'est pas équipé de ceinture de sécurité.

Quant à l'enfant de moins de 10 ans, le conducteur doit s'assurer qu'il est retenu par un système homologué de retenue pour enfant adapté à sa morphologie et à son poids :

siège de catégorie I : 9-18 kg (de 9 mois à 4 ans environ)

siège de catégorie II : de 15 kg à 25 kg (de 3 à 7 ans)

siège de catégorie III : de 22 à 36 kg (de 7 à 10 ans)

Exceptions faites pour tout enfant dont la morphologie est adaptée au port de la ceinture de sécurité, ou muni d'un certificat médical d'exemption ainsi que pour le transport dans un taxi ou dans un véhicule de transport en commun. La méconnaissance de cette disposition constitue une contravention de quatrième classe (90 euros).

Un enfant de moins de 10 ans est-il autorisé à monter sur le siège avant d'un véhicule ?

Non, sauf si le véhicule ne comporte pas de siège arrière ou lorsque le siège arrière n'est pas équipé de ceinture de sécurité. De même, l'enfant peut monter devant s'il est placé, face à l'arrière, dans un système homologué de retenue spécialement conçu pour être installé à l'avant des véhicules et si le coussin de sécurité frontal est désactivé ou encore lorsque les sièges arrière sont momentanément inutilisables ou occupés par des enfants de moins de 10 ans transportés dans un système homologué de retenue. Une même place ne peut plus être partagée, chaque passager d'un véhicule léger devra occuper seul une place équipée d'une ceinture de sécurité.

Doit-on mettre la ceinture de sécurité dans un autocar qui en est équipé ?

Oui, dès lors que le véhicule à moteur en est équipé, le conducteur et les passagers ont l'obligation de la porter sous peine d'une contravention de la quatrième classe (750 € maximum) et 3 points en moins pour le conducteur qui ne la met pas.

Une femme enceinte est-elle obligée de porter une ceinture de sécurité en véhicule ?

Oui, tout conducteur ou passager d'un véhicule à moteur doit porter une ceinture de sécurité homologuée dès lors que le siège qu'il occupe en est équipé. Toutefois, le port de la ceinture n'est pas obligatoire pour toute personne dont la morphologie est manifestement inadaptée au port de celle-ci.

A-t-on le droit de conduire avec un bras plâtré ou une minerve ?

Tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent.

Mais l'appréciation des circonstances relèvera des agents des forces de l'ordre se trouvant sur le terrain. Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir à cette disposition est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe (150 € maximum) et l'immobilisation du véhicule peut être prescrite.

Suppression des autorisations de sortie de territoire pour les mineurs.

A partir du 1er janvier 2013, Les mairies n'auront plus à délivrer les autorisations de sortie de territoire pour les mineurs qui souhaitent voyager.

Un mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination :

carte d'identité dans l'Union européenne, passeport hors Union européenne.

Certains pays imposent des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du ministère des Affaires étrangères, dans la rubrique "conseils aux voyageurs".

Pour assurer la protection des mineurs, les procédures judiciaire et administrative, réservées aux cas d'urgence, sont renforcées.

Une interdiction de sortie du territoire, IST, peut être décidée par le juge aux affaires familiales ou le juge des enfants. Lorsqu'elle a été prononcée par le juge aux affaires familiales, une interdiction de sortie du territoire peut être levée temporairement par les parents, par exemple pour un voyage scolaire.

Aucune formalité particulière n'est nécessaire lorsque les deux parents accompagnent l'enfant dans son voyage. En revanche, si l'enfant voyage sans l'un de ses parents, l'autre parent doit avoir donné son autorisation ; si l'enfant voyage sans ses parents, chacun des parents doit avoir donné cette autorisation. Dans ces cas, la décision parentale de levée temporaire de l'IST est recueillie, sur présentation personnelle, par un officier de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationale, au plus tard 5 jours avant le départ.

En cas d'urgence et face à un risque avéré, l'un des parents peut s'opposer à la sortie du territoire de son enfant mineur. Il présente alors une demande d'opposition à la sortie du territoire, OST, à titre conservatoire en s'adressant à la préfecture ou en dehors des heures ouvrables, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Sa demande est examinée par le préfet qui peut décider de son application immédiate pour une durée maximum de quinze jours.

Plus d'information

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Famille/Protection-des-personnes>

ou <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>



Ville de Conques
à visiter lors du
séjour

Vacances ANCV Seniors

En septembre dernier, nous avons sollicité l'avis des Juziérois âgés de 60 ans et plus pour un éventuel séjour en vacances. Nous avons eu suffisamment de réponses favorables à ce projet, pour que la commission d'action sociale de la commune mette en place un séjour à Vic sur Cere, dans le Cantal du 26 juin au 3 juillet 2013.

Dans le bulletin municipal d'automne nous vous donnerons des échos de ce séjour.

Nous espérons que les participants seront si enthousiastes que cela donnera à beaucoup d'entre vous le désir d'y participer à leur tour !

Marie-Jeanne ALEXANDRE
Adjointe aux affaires sociales

Bienvenue aux nouveaux commerçants, artisans

**Le cœur de ville s'agrandit, le quartier de la gare change.
Juziéroises, Juziérois, la vie économique, culturelle, médicale est entre vos mains.**

De nouvelles infirmières

Depuis janvier 2013, le cabinet infirmier, situé 5 avenue de la gare, a été repris par de nouvelles infirmières :

Mmes Françoise Maise , Sandrine Marc et Fanny Perrier ont acquis leur expérience professionnelle en milieu hospitalier et libéral de la région.

Vous pouvez rencontrer ces jeunes femmes dynamiques au cabinet :

Sept jours sur sept : de 14 h à 16 h

Sur rendez-vous au : 01 34 75 22 94 toute l'année.

Les soins sont pratiqués à domicile et au cabinet.

Elles apprécient la gentillesse des patients et la vie calme de Juziers pour exercer leur activité. N'hésitez pas à les contacter.



Transformation...

Le jardin de Nathugo,

2 bis rue de la gare

Tél : 01 34 75 60 89

Jusqu'ici fleuriste, Nathalie apporte de nouveaux services : épicerie, vente de chocolats originaux, relais colis, dépôt pressing, livraison possible.

Tous les lundis : dépôt de pain.

Horaires :

Lundi- mardi : 8h à 13h et 16h à 19h30

Jeudi - vendredi : 8h à 13h et 14h30 à 19h30

Samedi : 9h à 13h et de 14h30 à 20 h

Dimanche : 9h à 13h

Fermeture mercredi.



Et n'oubliez pas le marché du vendredi soir de 16h à 19h.

Sylviane MASSONNIERE et Jacqueline ZIEGLER
Conseillères municipales



A l'heure où la fermeture d'une maternité est toujours vécue comme une injustice par les populations concernées, il est important de savoir que notre territoire possède à moins de 5 kilomètres de notre commune une structure pour accueillir les futures mamans. Service de proximité, comme peut l'être celui de notre poste, il est important, pour que ces services perdurent, qu'ils soient utilisés par cette même population qui n'hésitera pas à se mobiliser si une fermeture était annoncée, ce qui bien sûr n'est pas le cas. Sachons alors profiter de ce que nous avons près de chez nous !

Un service public de proximité : la maternité de Meulan

Situés sur l'Île du Fort, l'hôpital de Meulan et sa maternité bénéficient d'un lieu privilégié, calme et serein, entouré par la Seine.

Depuis 1981, année de sa construction, la prise en charge des femmes enceintes a retenu toute l'attention de la direction de cet établissement.

En 2009, l'enquête du Figaro magazine le plaçait en tête du classement national des meilleures maternités. Cette remise à neuf des salles de naissances va permettre de donner la pleine mesure au projet de maternité du CHIMM.

En constante progression, cent naissances de plus par rapport à 2009, ce sont environ mille bébés par an qui naissent à Meulan. Ses urgences gynéco obstétricales ont assuré sept mille passages en 2012.

Un plateau technique rénové à la pointe

Le plateau technique : salles de naissance, bloc obstétrical

a été entièrement rénové afin d'offrir aux couples et aux femmes enceintes la possibilité d'accoucher dans un cadre moderne, harmonieux, et

dans le respect de la sécurité des patientes et des bébés. Les urgences obstétricales et certaines salles de naissances ont une vue sur le bras de Seine, calme et paisible.

Le 14 décembre dernier, le Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les Mureaux (CHIMM) a inauguré ses nouvelles salles de naissance de la maternité.

Une salle de bloc opératoire est spécifiquement réservée aux césariennes 24h/24h. La maternité possède un service d'échographie obstétricale avec médecins agréés et appareils de dernière génération.

Cinq salles, cinq îles, et cinq continents

La maternité et les salles de naissance ont la particularité d'être situés sur l'Île du Fort. Une attention toute particulière a été portée à sa décoration murale, créée par une artiste peintre, Sophie Race Marie.

Chaque salle, trois salles de naissances ainsi que les deux salles de pré travail, porte le nom évocateur d'une île où un voyage vers leur futur bonheur leur est proposé :

- Zanzibar
- Bali
- Victoria
- Hawaï
- Et bien sûr l'Île du Fort

La salle Hawaï a la particularité d'être équipée d'une baignoire spacieuse afin de permettre à la femme enceinte en travail de patienter sereinement dans l'eau en attendant la naissance de son enfant.

L'équipe accompagne les mamans et les papas lors de la naissance de leur enfant en étant particulièrement attentive au respect de leurs souhaits et de leurs attentes.

équipe à l'écoute sept jours sur sept et 24 h sur 24 h

Sept obstétriciens, trois pédiatres, une cadre sage-femme, quatorze sages femmes, onze aides soignantes, neuf auxiliaires de puériculture, deux agents des services hospitaliers se relaient 7 J/7 et 24h/24 pour apporter un accompagnement personnalisé et individualisé lors du suivi de grossesse,



de l'accouchement, le tout dans le respect de la qualité de prise en charge de la mère et de son enfant.

Le plus : une maternité cocooning

- des séances de préparation à la naissance,
- des séances de préparation en piscine,
- un suivi conjoint avec les sages femmes et les médecins de ville.

Les femmes qui viennent accoucher au CHIMM ont à disposition toute une gamme de préparations à l'accouchement réalisées en interne ou avec l'aide des intervenants de ville :

- haptonomie,
- acupuncture,
- ostéopathie,
- sophrologie,
- relaxation...

Il est possible également de participer à des groupes de parole comme "le groupe des pères" ou à des groupes de discussion quelques semaines après la naissance.

Un pédiatre assiste l'équipe obstétricale dans les premiers soins au bébé puis tout le long de son séjour.

Prochainement il sera mis en place un nouveau système d'inscription pour les femmes qui souhaitent accoucher à la maternité du CHIMM, afin d'avoir une meilleure lisibilité de son activité et de mieux accueillir les patientes.

Un accompagnement à l'apprentissage pour les parents

Le séjour après l'accouchement est axé sur la triade "père-mère-bébé".

L'équipe est engagée dans l'accompagnement et l'apprentissage de nouveaux parents. Elle est à leur écoute pour diminuer les inquiétudes dans un milieu rassurant. La maternité souhaite promouvoir l'allaitement maternel pour les femmes qui le désirent et espère obtenir, dans les deux ans, le label "Hôpital, ami des bébés".

A noter que le CHIMM propose également aux femmes en difficulté psychologique ou sociale, un accompagnement par des professionnels ayant des liens avec son service. À leur sortie, les mamans et leurs bébés peuvent être accompagnés à domicile par une sage-femme libérale de leur choix, via le PRADO (Programme d'accompagnement à domicile).

Quelques numéros utiles

Bureau central des rendez-vous :

consultations pré et post-natale

Tél. : 01 30 22 43 83

Secrétariat de gynéco-obstétrique :

préparation à la naissance, échographies

Tél. : 01 30 22 41 70 ou 80

Urgences obstétricales - maternité :

Tél. : 01 30 22 41 92

Sage femme de garde :

Tél. : 01 30 22 41 92

Assistante sociale :

Tél. : 01 30 22 44 72 ou 44 73

Dr SFOGGIA chef d'unité obstétrique :

Tél. : 01 30 22 41 70 ou 41 80

Cadre sage-femme - Anne GEORG :

Tél. : 01 30 22 40 63

COUVERTURE
hauffage

*Couverture
traditionnelle
Ardoise - zinc
Neuf et
Rénovation*

Plomberie

*Chauffage
à énergie
renouvelable*

LE DAIN

25 ans d'expérience

Patrice

3, Sente de la Vallée d'Ablemont
78820 JUZIERS
Tél. : 01 34 75 69 23

SARL
ELECTRICLIM

Laurent TRIGANO

Electricité générale
Dépannage, mise en conformité
Interphone - Alarme
Chauffage - Pompes à Chaleur
Climatisation réversible - Contrat d'entretien

7, Sente de l'Aunay
78250 OINVILLE-SUR-MONTCIENT

Tél. : 06 77 72 14 13

e mail : electriclim1@orange.fr



Agence du Golf

Expérience - Compétence

Pour les transactions

Achat- Vente - Location



Pour la gestion de vos biens et le syndic

www.agencedugolf.fr

e-mail : transaction1@agencedugolf.fr

96, av de Paris 78820 JUZIERS **01.34.75.60.18**



Sauvons l'église de Juziers, un patrimoine de 1000 ans à transmettre



2012 : Point financier sur la souscription

Le montant de la souscription, lancée lors des journées du patrimoine en septembre, était au 31 décembre de soixante-seize dons effectués, pour un montant de : 11 168,50 € auxquels s'ajoutent les 10 000 € versés par la Fondation du Patrimoine.

Un grand merci à nos généreux concitoyens et aux associations juziéroises mais ce n'est qu'un début

L'année 2013 verra la réalisation de nouvelles activités organisées par les associations et la mairie toujours au profit de notre monument historique de 1000 ans.

Souscription...

On en parle beaucoup mais certains s'étonnent de l'effort demandé à tous au profit d'un édifice voué au culte catholique, et parlent même d'une entorse à la laïcité, règle de notre nation républicaine. Quelques éclaircissements s'imposent.

L'Etat et l'Eglise :

Regardons la loi qui régit leurs rapports à travers un retour historique.

Jusqu'à la Révolution française, l'Eglise était propriétaire de ses biens, meubles et immeubles, cet ensemble s'appelait la "fabrique" gérée par un conseil composé de "marguilliers" avec à leur tête le curé du lieu nommé par l'évêque.

La religion catholique, longtemps celle de la majorité des Français, était considérée comme "religion d'Etat", et à ce titre recevait des subventions.

A la Révolution, les biens de l'Eglise sont mis à la disposition de la Nation et dès février 1790 a lieu à Juziers l'élection du premier "conseil municipal" et "le conseil de fabrique" est démis de ses fonctions. Cette même année, on procède à l'estimation des biens devenus nationaux dont le château du Bourg qui deviendra par la suite une propriété privée. Quant à l'église définitivement détachée du domaine, elle est fermée au

culte en 1793. En 1794 la Convention supprime le budget des cultes.

Napoléon 1er, dans un souci d'apaisement signe avec le pape Pie VII en 1801 un Concordat qui reconnaît que la religion catholique est celle de la "majorité des Français" et non de l'Etat. Il est stipulé que les édifices toujours séquestrés, mais nécessaires au culte, sont mis à la disposition des évêques, à raison d'une église au chef-lieu du canton et une dans chaque village. Les cathédrales relèveront directement de l'Etat, les évêchés et grands séminaires du département et les églises de la commune. Le "conseil de fabrique" est remplacé par "un établissement public du culte" pour assurer la gestion des biens liés au culte comme le mobilier, les objets et vêtements sacerdotaux et le fonctionnement courant.

La loi du 9 décembre 1905, celle qui est toujours d'actualité, marque un nouveau tournant dans la situation des édifices cultuels. Disparaissent les "établissements publics du culte", et les biens meubles, (ornements, vases sacrés etc.) antérieurs à 1905 et inventoriés, restent à la disposition de l'église mais deviennent aussi propriété de l'Etat. L'Eglise, ayant refusé d'être une "association culturelle", il faudra attendre 1924 pour que soit adoptée la dénomination officielle "d'Association diocésaine" subvenant aux frais et à l'entretien du culte. Le "modus vivendi" signé entre le Saint-Siège et la France reconnaît aux associations diocésaines les mêmes statuts qu'aux associations civiles.

En résumé pour en revenir à Juziers, la commune est propriétaire de l'édifice et même de tous les biens meubles antérieurs à 1905 et le curé, par délégation de l'évêque est "affectataire", responsable de tout ce qui se déroule dans l'église. Le Conseil d'Etat a précisé le caractère de cette affectation : les édifices doivent servir exclusivement à l'exercice du culte catholique ou à des activités culturelles selon le jugement et avec l'accord de l'affectataire, d'où l'importance d'une bonne entente entre tous...

2013 : lancement des travaux

Le montant de la première tranche est estimé à 340 000 €. Le Maître d'œuvre retenu pour les travaux de l'église est : **APGO Architecture et Patrimoine**. Ce cabinet d'architecte prépare la réalisation concrète des travaux qui devraient débuter courant 2013.

La souscription pour sauver notre église vient juste de commencer. L'appel aux souscripteurs reste ouvert pendant la durée de la restauration qui se fera sur plusieurs années.

A l'entrée de la commune, l'église de Juziers est l'un des plus beaux édifices des XIe et XIIe siècles en Ile-de-France. C'est le monument historique de tous les Juziérois ; nous devons l'entretenir et aujourd'hui le restaurer pour le transmettre aux générations futures. Pour cela nous avons besoin de votre aide, alors :

apportez votre pierre à l'édifice !

Le collectif de la souscription

ETS J. DOUCET

4, avenue de la Gare 78 820 JUZIERS

A J U Z I E R S D E P U I S 1 9 6 3

1963-2013
50^e
anniversaire

ELECTRICITE GENERALE

Installation - rénovation - dépannage
Chauffage électrique
Industrie
Eclairage public et décors jardin

ENTREPRISE BATIMENT

Rénovation et isolation
Travaux mini-pelle avec chauffeur
Pose portes de garage
et rideaux métalliques électriques
Pose clôture

Tél. Fax : 01 34 75 61 48 - Port. : 06 09 91 24 87

Boulangerie - Pâtisserie PEDRONO

Pains
spéciaux

Macarons

petits four

Gâteaux

Gâteaux
d'anniversaire

Pièces
montées



Ouvertures

Du mardi
au samedi

de 7 h à 13 h
et
15 h30 à 19h30

Le dimanche
de 7 h à 13 h

3 rue du commerce 78 820 Juziers

Tél. : 01 34 75 60 45



Nouvelle Année : Bonnes résolutions !!!

N'oubliez pas que La Mission locale intercommunale des Mureaux peut aider, sur son territoire, tous les jeunes de 16 à 25 ans et les guider dans l'entrée dans le monde du travail.

Ses interventions sont multiples :

Accueil, orientation professionnelle, aide à l'accès à la formation, à l'apprentissage, à l'emploi, parrai-nage, etc...

La Mission Locale est partenaire de l'état pour les nouveaux contrats aidés et les emplois d'avenir.

Sur le territoire, pour l'année 2012, sept cent six jeunes ont pu, avec l'aide de la Mission Locale, accéder à des emplois dont 121 en CDI.

Quel que soit votre niveau d'études, n'hésitez pas à vous rendre dans les permanences aux Mureaux ou à Meulan.

Mission Locale Intercommunale des Mureaux
38 avenue Paul Raoult
78130 Les Mureaux
Tel : 01 3004 1187

Marie-Jeanne ALEXANDRE

En cette fin d'année 2012, monsieur le maire et quelques élus se sont à nouveau transformés en auxiliaires du Père Noël pour apporter à nos aînés le traditionnel colis. Tous les Juziérois âgés de 70 ans et plus, ayant accepté de le recevoir, attendent souvent avec impatience, ce cadeau offert par la municipalité et composé de façon à pouvoir faire un repas festif avec entre autres foie gras et champagne.

Nous espérons qu'ils ont ainsi fêté joyeusement la fin d'année et nous leur renouvelons tous nos meilleurs vœux pour 2013.

Marie-Jeanne ALEXANDRE
Adjointe à l'action sociale

L'addiction, si on en parlait...

Le 12 novembre dernier, une conférence sur le thème :

L'addiction si on en parlait, organisée par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, en partenariat avec la mairie de Juziers n'a pas attiré le public espéré.

Les intervenants : madame Bru-Ney et monsieur Manaranche ont abordé principalement le problème de

l'alcool qui peut provoquer de graves atteintes souvent irréversibles pour la santé à tout âge, chez les jeunes (chez qui la consommation d'alcool est en augmentation), les femmes enceintes (pour lesquelles la consommation zéro devrait être la règle absolue à cause des risques pour le fœtus), mais aussi les adultes sans oublier les personnes du 3e âge ; tous peuvent être concernés.

Sans se priver totalement, une consommation modérée peut être acceptée à l'occasion d'une fête familiale ou entre amis.

Un verre d'alcool, c'est :

- 1 verre de 10 cl de vin à 12°
- 1 verre de 2,5 cl de Pastis à 45°
- 1 verre de 10 cl de Champagne à 12°
- 1 verre de 7 cl de Porto à 18°
- 1 verre de 2,5 cl de Whisky à 45°
- 1 verre de 25 cl de bière à 5°

Une consommation régulière de plus de deux verres d'alcool par jour chez les femmes et de 3 verres chez les hommes peut entraîner une addiction à l'alcool et provoquer de graves troubles de santé, accroître et aggraver

toutes les maladies dont le cancer, les troubles cardiaques, psychiatriques...

En cas de besoin, vous pouvez vous faire aider dans un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie dans les Yvelines
Bonne santé à tous !

Marie-Jeanne ALEXANDRE

Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie dans les Yvelines

122 bd Carnot
Mantes
Tél. : 01 3063 7792

13 avenue Paul Raoult
Les Mureaux
Tél. : 01 34 92 86 20

8 rue d'Ouche
Saint-Germain
Tél. : 01 30 87 94 96

55 rue du Maréchal Foch
Versailles
Tél. : 01 39 63 95 00



TOUT FAIRE MATERIAUX

ANSSELIN MATERIAUX

OUVERT au public
du lundi au samedi midi

Livraisons
assurées

CD 113 - 78970 Mézières - sur - Seine

Tél. : 01 30 95 63 02

Fax : 01 30 95 99 48

MAXI COUPE

COIFFEUR
MIXTE

22, rue de la Poste - 78 820 JUZIERS

Dépôt-retour
Relais colis
3 suisses

Séverine

et son équipe vous accueillent

Mardi : 9 heures - 12 heures/14 heures - 18 heures,
Mercredi, Jeudi : 9 heures - 12 heures/14 heures - 19 heures,
Vendredi : 9 heures - 19 heures, Samedi : 9 heures - 17 h 30.



Tél. 01 34 75 61 30

Pas de paiement par carte bleue



coiffeuse
à domicile
Nathalie Noël
01 34 75 29 41

Le coiffure
chez vous

Pour prendre vos rendez-vous appelez après
18 heures sinon laissez un message sur le répondeur

ent'de sret: 51208675200015



MIKA ELEC



ELECTRICITE GENERALE - ALARME - VIDEO SURVEILLANCE

Michaël Moreau - 06 11 67 30 55

7 8 8 2 0 J U Z I E R S - e m a i l : m i k a e l e c 7 8 @ y a h o o . f r

La Boucherie du Village



BOEUF - VEAU - AGNEAU - PORC - VOLAILLES - CHARCUTERIE MAISON

viande Label Rouge



Fruits et légumes - Crèmerie - Vins

28, rue de la Poste-Juziers - Tél. : 01 34 75 61 11 - laboucherieduvillage.fr

MENUISERIE LEBREDONCHEL

Tout agencement

Ameublement, Cuisines, Escaliers, Parquets, Portails, Fenêtre bois, Alu et PVC

5 impasse de l'Hôtel de Ville 78 820 JUZIERS tél. : 01 34 75 26 92

La FCPE à Juziers, bilans divers d'hiver !

À la FCPE, pas d'hibernation possible, tant il y a à faire. Réflexions, préparations et actions se succèdent. Milieu d'hiver et milieu d'année scolaire, premiers bilans.

Côté concours de dessins, toujours une centaine d'artistes en herbe, et des cadeaux différents pour les gagnants cette année avec l'achat de livres jeunesse conseillés par un libraire spécialisé.

Côté calendriers, ventes en baisse malgré un prix constant... La concurrence calendaire est rude à Juziers ! Bilan des ventes mitigé mais il nous reste quelques exemplaires, n'hésitez pas à demander le vôtre au 06 21 88 94 05 ou sur fcpe.juziers@wanadoo.fr.

Côté bourse aux jouets, 255 jouets vendus, 225 jouets donnés au Secours Populaire et 178 € de bénéfiques versés à l'École en fête pour contribuer à l'organisation de la prochaine kermesse des écoles.

Côté Téléthon, 70 € reversés à l'AFM grâce à la vente des boissons chaudes financées et vendues par la FCPE lors des manifestations multi-associations de Juziers des 7 et 8 décembre.

Après les bilans d'hiver, hop, place aux actions de printemps. Pour commencer 2013, notre traditionnelle soirée galette a été l'occasion de réfléchir aux manifestations à venir, avec en tête, après le grand succès de la première édition en 2012, l'opération "bulbes et fleurs 2013", à la maternelle cette année. La distribution des catalogues aura lieu très prochainement. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter dès aujourd'hui (voir coordonnées ci-dessus). 30 % des produits de la vente reviendront à notre association et seront reversés à l'école.

Un tout autre registre pour conclure.

Le conseil local FCPE se réjouit de l'ouverture de la bibliothèque municipale Rose Bily et lui souhaite de devenir pour nos écoliers une caverne d'Ali Baba pleine de trésors à explorer.

Bien sûr, notre équipe n'aura de cesse d'en promouvoir la fréquentation et ne manquera pas de soutenir par ses modestes moyens toutes les actions qui y seront menées à l'intention de nos petits lecteurs.



Bon semestre à tous.

Sophie VIGUIER
Pour Le conseil local de la FCPE



LES FRIPOUNETS AFTJ



Notre saison a très bien commencé. L'après-midi Inter générations Fripounets s'est déroulée dans la bonne humeur, enfants, papis et mamies étaient au rendez-vous. Jeux, goûter, rien ne manquait, la salle était comble.

Danielle BALLAGNY
La Présidente



TAXI de JUZIERS



Gilles Heulin



Aéroports - Gares - Plis et Colis - Toutes distances

Conventionné Sécurité Sociale

Tél. : 06 09 32 38 80



TGS P. GESLAN
78- GARGENVILLE

**ELECTROMENAGER - TELE
HI-FI - VIDEO - ANTENNE ALARME**

01 30 93 56 14



DRD Auto Service

7 J/7 - 24 heures/24 - Toutes Distances

Dépannage Remorquage Destruction

Auto Moto Utilitaire

Achats - Ventes - Véhicules d'occasion

Agrément préfecture carte grise - SIV

Almeida Dépannage

Tél. : 01 34 75 26 93 - Port: 06 20 82 72 63

Fax: 01 34 75 61 05 - Email: drd.autoservice@laposte.net



Electricité générale
Courant fort & faible
Batiment-industrie-dépannage



Démolition
Terrassement
Matériaux
Transport

ETS FAUCON S.A.R.L.

37, avenue du Colonel Fabien - 78440 GARGENVILLE
Tél.: 01 30 93 61 31 - Fax.: 01 30 93 61 29

STEPHANE VALLIER

VOYANT MEDIUM

01 34 74 89 65

4 rue des Louvetières 78 820 Juziers

Sur
rendez-vous



*voyance en cabinet et par téléphone
paiement par carte bancaire, chèque et espèces
<http://stephanevallier.monsite-orange.fr>*



Tennis club



Nous nous sommes retrouvés au club de tennis afin de participer à cette manifestation nationale dont le seul but est de collecter le maximum de fonds pour aider l'AFM dans son combat contre la maladie.

Malgré une météo plutôt clémente le vendredi soir, la neige tombée le matin a sans doute eu raison du courage de certains pour la marche nocturne qui a toutefois réuni environ 80 personnes le vendredi soir dans les rues de Juziers. Les enfants venus avec leurs parents y ont pris beaucoup de plaisir, les adultes aussi. Le retour près des tennis a permis à tous de se restaurer avec une soupe à l'oignon, des crêpes, des pâtisseries accompagnées de boissons chaudes (vin chaud et café pour les grands et chocolat pour les plus jeunes).

Le samedi après-midi, les multiples activités physiques proposées nous ont donné raison ; les Juziérois étaient présents.

Petit rappel des activités : Trampoline, Mini Tennis, Tir au pigeon, Basket, Chamboule tout, Zumba. Toutes ces activités ont été organisées sur les courts, les pieds au sec et dans une ambiance festive et musicale. La formule éternelle l'an dernier semble convenir à tous... des activités ludiques et sportives regroupées dans un espace restreint.

Plus d'affluence aurait permis de collecter plus de fonds mais restons positifs car **la coquette somme de 1818 euros a été reversée à l'AFM.**

Sur le plan national, le Téléthon 2012 s'achève sur un compteur



de 81 065 239 euros. Si ce compteur final marque un léger recul d'environ 5 millions d'euros par rapport à 2011, le Téléthon a de nouveau été plus fort que la crise et a prouvé l'attachement des Français à l'événement. Cet attachement est particulièrement impressionnant sur le terrain puisque la collecte de dons lors des manifestations sera, elle, supérieure à 2011. Le résultat du Téléthon sur le terrain est exceptionnel.

Les représentants de l'AFM, au-delà des chiffres, ont adressé aux Juziérois un immense **Merci** pour cette solidarité et l'émotion suscitée par notre engagement. Grâce à nous tous, il est possible de continuer et **"Oser Vaincre"**.

Citons les associations qui se sont engagées à nos côtés et tous ceux qui ont, une fois encore, donné de leur temps, de leur énergie pour mener à bien cette manifestation : L'AFJ, l'AFTJ, l'AJACII, Chantal, la FCPE, les parents d'élèves, le FOOTBALL CLUB, la MPT, et le TENNIS CLUB.

N'oublions pas la commune dont le personnel des services techniques, a toujours été à notre écoute avec gentillesse et disponibilité (notamment cette année compte tenu de la promiscuité d'un chantier). Ils ont permis, en partenariat avec l'entreprise chargée des travaux, d'accueillir les Juziérois dans de bonnes conditions d'accessibilité et de sécurité.

Pour la coordination du Téléthon
Patrick GRAZIUZIO
Le Président



AGV

Notre meilleure publicité: "Le bouche à oreille"

REYL IMMOBILIER

- Estimation gratuite -

- Spécialiste de votre ville depuis 1975 -

01 30 93 60 67

www.reyl-immo.com

MOULIN DE LA BROCANTE

Depuis 1934

**ACHATS - VENTES - SUCCESSIONS - ESTIMATIONS
PARIS - BANLIEUE - PROVINCE**

Meubles anciens, objets d'art et de curiosités, tableaux, lustres,
horlogerie, bronze, fontes et pierres de décoration, etc.

Maison Besh 86, avenue de Paris 78820 JUZIERS - Tél. : 01 34 75 60 56

Fermeture le mercredi - C Versailles 452 230 428

Cabinet de Réflexologie plantaire et faciale issues de la Médecine Traditionnelle Chinoise.



Apporte relaxation, énergie
et soulage les troubles courants
insomnies, digestion,
douleurs musculo-articulaires,
stress...

Réflexologue

Diplômée



Marie-Christine Davis

06 13 42 19 30

44 avenue de Paris
78820 JUZIERS
www.ZENJIAO.com

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - RAMONAGE



Ent Christophe GORON



Tél. : 01 30 42 70 34 - 78 440 GARGENVILLE

E-mail : eurl-christophe-goron@wanadoo.fr

Véroniqu'Art

site internet : www.veroniquart.com



Crée et décore, à la main,
toutes pièces de porcelaine
et de faïence ainsi que
vos cuisines et salles de bains

3 impasse du Capron
78820 JUZIERS
Tél. : 01 34 75 69 15



e-mail : veronique.behue@wanadoo.fr

N'HAIRJ2

Féminin - Masculin - Junior

Salon de coiffure

Lundi - Mardi - Mercredi
Jeudi 9h-12h - 14h-19

Salon ouvert : Vendredi 9h-20h non-stop - Samedi 9h-18h non-stop

01 34 75 27 91

3 rue de la Poste
78 820 JUZIERS



Football Club

Nos U11 et U13 n'ont pas encore perdu un match, les U15 premiers du championnat à égalité de points avec Porcheville, les U17 premiers du championnat. Les seniors de l'équipe 1 sont deuxième et l'équipe 2 est première. Nos anciens sont idéalement classés et espérons qu'ils vont renouveler l'exploit de la saison dernière : premiers de leur division avec l'équipe 1 et sixièmes avec l'équipe 2. De quoi voir la seconde partie du championnat sereinement. Pour la fin d'année, nos jeunes de l'école de foot ont passé deux heures chez Aréna foot pour une partie de foot en salle, les plus petits avaient le droit à une séance de cinéma et tout ce

Une première partie de saison intéressante qui promet un championnat palpitant.

petit monde, s'est retrouvé au stade pour un goûter de Noël. Nous nous sommes quittés pour laisser place à la trêve, moment de recrutement pour les clubs et je vous rappelle que nous sommes preneurs dans toutes les catégories même en éducateurs ou dirigeants. Si vous êtes à la recherche d'un club ou désirez simplement changer, alors venez au FC Juziers. Le FC Juziers et moi-même vous souhaitons une très bonne année 2013, que cette nouvelle année vous apporte joie, santé et prospérité pour vous et vos proches. Bonne année à tous.

Jean-Marie FEUILLOY
Le Président



Espérance de Gargenville

Nouveautés

L'espérance a accueilli Alexandre, jeune moniteur diplômé qui a repris en main, au mois d'Octobre, la section de gymnastique masculine qui manquait cruellement d'éducateur ces dernières années. Les entraînements vont bon train et nos jeunes athlètes sont fin prêts pour les premières compétitions... Toutes nos équipes féminines, elles aussi, se préparent assidûment pour cet événement...!
Depuis le mois d'octobre, nous avons mis en place un nouveau tarif pour notre cours de renforcement musculaire du samedi matin, baisse importante pour les habitants de Juziers. Vous pouvez vous renseigner auprès d'Elodie au gymnase, vous pouvez aussi la contacter : elodie.fremin@free.fr

Pendant les vacances de la Toussaint, des stages avaient été mis en place :

- pour les gymnastes, entraînement à des éléments encore inconnus et nouveaux ateliers de travail.
 - pour les moniteurs, démonstration de nouvelles techniques et partage des connaissances de chacun.
- L'organisation et la réalisation de notre pres-

tation gymnique pour le téléthon 2012 au gymnase du parc furent très appréciées et ont remporté un grand succès... Merci à tous les bénévoles!

Le 15 décembre, le Père Noël est venu faire une visite surprise à nos tout-petits du baby GYM. Ils étaient émerveillés et apeurés à la fois. Un paquet de bonbons leur fut remis... Les membres de "l'Espérance de Gargenville" vous annoncent que le club sera organisateur de deux grandes compétitions cette saison, qui se dérouleront au gymnase du Parc :

- **23 et 24 février**, trampoline interrégional (équipes et synchronisé).
 - **6 et 7 avril**, gymnastique féminine régionale niveau N6 / N5 / N4 et masculine niveau N6 / N5.
- N'hésitez pas à venir nombreux pour encourager nos athlètes...!

Photos de compétitions :

Gwendoline, montant à l'équilibre sur barres asymétriques avec Sylviane en parade.
Équipes de compétition féminine N6 9 - 12 ans et N6 9-14 ans encadrées par : Sylviane Pirotais, Elodie Fremin, Chloé Douessin et Christophe Amato.





Noël des enfants



AFJ

Association des festivités juziéroises



Beujolais nouveau

Chaque année, nous dégustons "Le Beaujolais Nouveau", tout en appréciant le buffet ainsi que le spectacle; cette fois la chanteuse a enflammé la salle du Bourg avec un répertoire des années cinquante à nos jours. La soirée a été chaude. Pour sauver l'église de Juziers, les associations se mobilisent. La première est l'association paroissiale qui a organisé un après-midi "Salon de thé" l'AFJ était pré-

sente en soutien. Nous étions également présents au Téléthon qu'organisait le Tennis Club pour contribuer à faire monter le compteur des dons, et nous étions aussi présents à l'inauguration du marché de Noël.

Le mercredi 5 décembre: c'était notre après-midi Noël pour les enfants de Juziers, avec le spectacle de la compagnie du Métronome "Les Cookies de Noël" suivi du



Beujolais nouveau

goûter. Chaque enfant est reparti heureux avec "La Botte du Père Noël" remplie de bonbons et chocolats. Pour les fêtes, l'AFJ et l'AFTJ ont emmené cinquante-huit Juziérois au cabaret "star Paradyse" à Gisors, pour un repas



Au Fil du Temps Juziérois

Le 29 novembre, "l'enquête policière" a amusé nos spectateurs, ils ont encore une fois passé un agréable moment et ont eu un aperçu des "folies" que nous organisons au cours de notre voyage

estival. Puis un succulent goûter leur a été servi. Dimanche 16 décembre, rendez-vous au Cabaret "Star Paradyse" à Gisors, où plumes, paillettes, magicien, chanteurs et belles

danseuses ont agrémenté notre journée après un excellent repas. Nous avons terminé par quelques pas de danse avant le retour pour Juziers.





soirée cabaret au Centre du Bourg

spectacle, strass, plumes et paillettes dans la plus pure tradition cabaret. Pour bien terminer l'année 2012, nous avons bien mangé, bien chanté, et beaucoup ri.

Le dimanche 6 janvier : jour des rois ! Nous avons reçu les adhérents AFJ-jumelage pour déguster les galettes. Les reines ont été fleuries et les rois désaltérés. Nous avons parlé de notre week-end de mai en Angleterre; ce fut un moment savoureux!

Le samedi 26 janvier : à Juziers cette fois, au centre culturel du Bourg, nous avons renoué avec notre traditionnelle soirée "spectacle- Cabaret" des années passées, interrompue en 2012!

Nous y avons reçu la délicieuse chanteuse Maxence à la voix qui fait trembler les murs; Tony Marco, l'humoriste "pied noir", le transformiste Jérôme, alias: Brigitte Bardot, Sheila, le ventriloque Frankie Feeling et sa marionnette Miki, le magicien comique, Martin Kardone, présentés par le maître de cérémonie bien connu des Juziérois "Phil Allan". Cette, soirée a été riche et variée de 21 h à 1h le lendemain, tous sont rentrés heureux.

L'AFJ vous accompagnera cette saison, pour toutes ses manifestations.

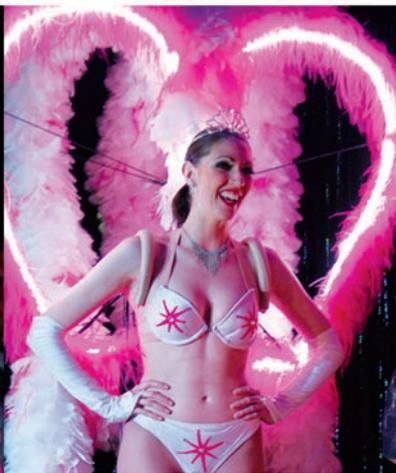
Christiane PENDU
La Présidente



Le dimanche 24 mars, nous vous proposons à la salle du Bourg une exposition sur le thème des constructions en Meccano ainsi qu'un "mini atelier" pour les enfants. Cette manifestation, à caractère ludique et dont l'entrée est gratuite, peut intéresser toutes les générations, sans aucune limite d'âge. Une exposition similaire avait été réalisée en 2009 mais de nouveaux constructeurs sont annoncés cette année; ce qui permettra, nous l'espérons, de satisfaire à la fois les visiteurs de 2009 et ceux qui ne connaissent pas encore les possibilités de ce jeu de construction.



sortie cabaret



Assemblée générale ordinaire

Le jeudi 10 janvier, l'assemblée générale ordinaire s'est déroulée comme chaque année dans la bonne humeur. Le Bureau a été reconduit dans ses fonctions. Un nouveau membre monsieur Ginisty Daniel a été élu à la place de madame Carollo qui quittait le CA après dix-neuf ans de présence au sein du Bureau dont six années de présidence. Elle a été remerciée du bon travail effectué pendant toutes ces années et un bouquet de roses lui a été remis. Le repas traditionnel a suivi, bon et sans précipitation, animé par la musique de Bernard et André qui a entraîné les danseurs sur la piste toute l'après-midi.

Nous remercions monsieur le maire, son épouse et les membres du Conseil municipal pour leur présence ainsi que pour le champagne offert par la municipalité.

Constitution du CA:

Présidente : Danielle Ballagny
Vice-Présidente : Paulette Trémaudant
Trésorière : Odile Lesénechal
Trésorier Adjoint : Pierre Gunti
Secrétaire : Geneviève Gasnier
Secrétaire Adjoint : André Ziegler
Membres : Chantal Perrin, Claude Pernaton, Daniel Ginisty

Danielle BALLAGNY
La Présidente



ETS ALMIN HORTICULTEUR

VENTE DIRECTE
PRODUCTEUR



Plantes vertes
Plantes fleuries
Plantes à massifs



75 rue de La Haye 78130 LES MUREAUX - Tél. : 01 34 74 07 41

Créations - Entretien Parcs & Jardins
Terrassement - Elagage - Débroussaillage

Frédéric LE PANS



39 ter, avenue Châteaubriand
78250 MÉZY

Tél. fax: 01 34 74 93 68

Etudes • Projets • Devis

Horaire d'Ouverture

Dimanche de 9 h à 12 h 30

Du Lundi au Samedi de 8 h 30 à 19 h 30



SUPER U
les nouveaux commerçants

Tél. : 01 34 75 06 50

Fax : 01 34 75 06 51

www.superu-juziers.com



JUZIERS



Hôtel de Ville de Paris

Le mardi 25 septembre 2012, visite de l'Hôtel de Ville de Paris pour le troisième groupe de 40 personnes de l'année 2012.

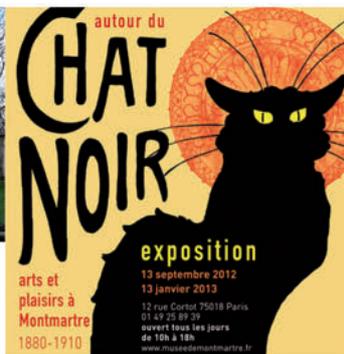


Château de Monte-Cristo

Le vendredi 19 octobre 2012, c'est avec 45 personnes que nous avons visité, avec 2 conférenciers, le Domaine de Monte-Cristo où Alexandre Dumas a fait construire en 1844, dans un parc aménagé à l'anglaise, un château "Renaissance" aux façades entièrement sculptées et un petit pavillon néo-gothique entouré d'eau, cabinet de travail de l'écrivain, qu'il appelle le "Château d'If". Après avoir mené grand train de vie dans son château pendant trois ans, Alexandre Dumas poursuivi par ses très nombreux créanciers doit vendre son domaine, ...

Visite des égouts de Paris

Le mercredi 21 novembre 2012, c'est avec 59 personnes que nous avons fait une visite passionnante des égouts de Paris. La visite guidée s'effectue au travers de galeries sécurisées, qui permettent de découvrir une partie du réseau d'égouts: le collecteur de l'avenue Bosquet, l'égout élémentaire de la rue Cognacq-Jay ou encore le point de départ de l'émissaire sud qui emmène une partie des eaux usées de la rive gauche vers la station d'épuration d'Achères. Des galeries sont aménagées avec l'exposition de nombreuses maquettes ou d'engins réels d'exploitation anciens ou actuels et l'évocation du cycle de l'eau.



Exposition "Autour du chat noir"

Le mardi 18 décembre 2012, après une montée à Montmartre par le funiculaire, nous avons visité, avec deux conférenciers, dans le beau site du musée de Montmartre, l'exposition consacrée à l'un des lieux mythiques de Montmartre, le cabaret du Chat Noir. L'exposition évoque l'atmosphère littéraire, artistique et musicale du Chat Noir au travers de plus de 200 œuvres d'Henri de Toulouse-Lautrec, Edouard Vuillard, Théophile-Alexandre Steinlen, Adolphe Willette, des Nabis et des Symbolistes, une reconstitution du théâtre d'ombres et des accompagnements musicaux (Bruant, Yvette Guilbert).

Coordonnées: Site: www.balad-art.com

Michel CABON
Le Président



L'AJACII a comme chaque année organisé son marché de Noël sur le parking de la rue de la poste.

Samedi midi les juziérois et voisins des villes limitrophes ont répondu à notre invitation pour inaugurer celui-ci et déguster notre traditionnel vin chaud, servi par les membres de la Maison Pour Tous et accompagné des musiciens de l'Harmonie de Juziers venus jouer quelques airs pour la plus grande joie de tous.

Les stands décorés aux couleurs de Noël donnaient envie de flâner au travers des allées pour admirer ou découvrir le petit cadeau original à offrir pour les fêtes tout en dégustant saucisson, foie gras, tartiflette et galette au beaufort. Samedi soir, une trentaine de personnes a clôturé cette journée autour d'une énorme tartiflette chauffée dans le four de notre boulanger.

Dimanche, un Jazz Band de 5 pères Noël a animé le marché et les rues du centre ville tout l'après-midi.

Une manifestation réussie malgré le froid extérieur, mais qui réchauffe tellement les cœurs par la convivialité partagée de tous.

Les animations de fin d'année ont permis de distribuer à notre clientèle 60 bouteilles de champagne et avec l'aide du groupement d'associations de la communauté de communes d'offrir à Mme Ziegler une soirée dans un cabaret régional.

Le nouveau bureau de l'Association des commerçants se compose ainsi :

Présidente : Nathalie - Le Jardin de Nathugo ,

Vice Présidente : Fabienne - N'hair'j2

Secrétaire : Séverine - Maxi-Coupe,

Trésorière : Véronique - Véronique'Art.

Juziéroises et Juziérois , la vie de votre ville dépend de vous et de la fréquentation de nos commerces de proximité.

Mireille BINET
Pour l'A.J.A.C.I.I.



Monsieur et madame Ziegler, gagnants des animations de fin d'année chez les commerçants.



Février

Du sam 16 au dim 17 AFJ - Salon du chocolat - Centre du Bourg
Jeudi 21 Age d'Or - Repas mensuel
Dimanche 24 Caisse des écoles - Thé dansant

Mars

Lundi 11 Permanence notariale 9h - sur RDV
Mardi 19 FNACA - Commémoration fin de la guerre Algérie-Maroc-Tunisie
Jeudi 21 AFTJ - distribution des colis de Pâques
Sam 23 - dim 24 AFTJ - Après-midi vidéo-projection
Dim 24 MPT - Salon artisanal
Jeudi 28 AFJ - Exposition MECANO - Centre du Bourg
Age d'Or - Repas mensuel

Avril

Lundi 1er AFJ - FOOT- Chasse aux œufs de Pâques - Stade de foot
Samedi 6 AFJ - Journée des jardiniers
Harmonie - Concert à l'église
Dimanche 7 FNACA - Marche
Ecole en fête - Loto
Mercredi 17 AFTJ - Après midi "Fripounets"
Samedi 20 AJACII - Soirée
Jeudi 25 Age d'Or - Repas mensuel
Samedi 27 MPT - Gala - Centre du Bourg

Mai

Du mer 8 au lun 13 AFJ - Fête foraine
Mercredi 8 Commémoration fin de la guerre de 1945
Vendredi 10 AFJ - concours de belote
Dimanche 12 MPT - Rallye
Du Sam 25 au lun 27 AFJ Jumelage - voyage à East Hoastly
Samedi 25 FOOT - Pot du foot
Du 25 au 16 juin Tennis club - OPEN de Juziers

Jeudi 30 Age d'Or - Repas mensuel

Juin

Dimanche 2 AFJ -Brocante
Vendredi 7 Rues en fête
Samedi 8 MPT - Loto de l'été
Dimanche 9 Alizarine - Peintres en ville
Mardi 18 Commémoration "appel du 18 juin"
Vendredi 21 AFJ - Fête de la musique
Feux de saint Jean
Municipalité - Repas champêtre
Fête du jeu
Samedi 22 MPT - Expo atelier
Sam 22 - dim 23 Tennis club - Journée "doubles surprise" et barbecue
Dimanche 23 Municipalité - Vacances seniors dans le Cantal
du 26 au 3 juillet Age d'Or - Repas mensuel
Jeudi 27

Juillet

Mercredi 3 Tennis club - sortie école de tennis
Samedi 6 Municipalité - Concert Classique-
Festival du Vexin - Eglise de Juziers
Mercredi 10 Tennis club - Soirée jeunesse et reconstruction.
Samedi 13 AFJ - feu d'artifice et bal

Septembre

du dim 1er au dim 8 AFTJ -Voyage dans le Lot et Garonne
Samedis 7 Municipalité - Forum des associations
Samedis 7, 14, 21 Tennis club - Renouvellement des adhésions.
Vendredi 27 Tennis club - Assemblée Générale de l'Association.

Octobre

mercredi 23 Municipalité - Repas des anciens
Vendredi 25 Municipalité - Repas des anciens

Novembre

Lundi 11 Commémoration de l'armistice de

Face à la Gare

Le Jardin de Nathugo

2 bis av de la Gare - 78 820 JUZIERS - Tél. : 01 34 75 60 89

Lundi et mardi: 8h-13h, 16h-19h30 - jeudi et Vendredi: 8h-13h, 14h30-19h30
Samedi: 9h-13h, 14h30-20h - Dimanche: 9h-13h - Fermé le mercredi



Epicerie - Fleuriste

Fleurs coupées

Toutes compositions mariage - anniversaire - Deuil

Vente de chocolats
originaux



Dépôt de pain
tous les lundis



Rotisserie
vendredis, samedis, dimanches

Relais colis - Dépôt pressing - Paiement CB à distance - Livraison possible





CimENTS Calcia
Italcementi Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville
Tél. : 01 34 97 18 00
www.ciments-calcia.fr